

*Direction des Infrastructures  
et des Réseaux de Gaz*

*CRE/FD/sbg-1407*

Paris, le 11 décembre 2009

Dr Sc.E. Hannecart  
Président de la FIDEA

23 Chemin des Barthelasses  
84510 Caumont sur Durance

Objet : Commission Particulière de Débat Public Eridan

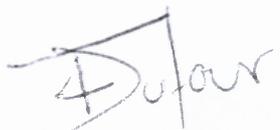
Monsieur le Président,

Nous faisons suite à votre courrier du 26 octobre 2009 concernant le projet de gazoduc « Eridan » menée par le gestionnaire du réseau de transport de gaz naturel, GRTgaz.

Tout d'abord, nous vous remercions de l'intérêt porté tant à ce débat qu'à mon intervention du 14 octobre 2009 à Tersanne. Nous tenons à vous rappeler les missions de la Commission de régulation de l'énergie : *la CRE concourt, au bénéfice des consommateurs finaux, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille, en particulier, à ce que les conditions d'accès aux réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz naturel n'entravent pas le développement de la concurrence.*

Aussi, en réponse à votre proposition d'intégrer dans notre approche une préoccupation écologique par le classement des couloirs de servitude en trame vertes ou bleues, vous comprendrez que cette demande dépasse le cadre des missions de la CRE. Nous transmettons donc votre lettre à Mr G. Seimandi, directeur du projet Eridan au sein de GRTgaz afin que le maître d'ouvrage puisse vous répondre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Florence Dufour  
Directrice Adjointe

Copie : G. Seimandi – GRTgaz